

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Sous la présidence de : **Monsieur Jean-François FOUNTAINE.**

Autres membres présents : Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX – Monsieur Vivien JULHES - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER VATRÉ, Monsieur Jean-Claude COSSET, Madame Catherine MARCY- Madame Anne-Marie BAUDON.

Etaient excusés : Madame CARLIER-MISRAHI (pouvoir à M. FOUNTAINE) - Madame Jasmine COOCHE - Monsieur Siegfried CHARRIER (pouvoir à M. JULHES) – Madame Delphine CHARIER (pouvoir à M. PASQUIER) - Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. HARENG) – Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Chantal MURAT (pouvoir à Mme FLEURET-PAGNOUX).

Secrétaire de séance : M. Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	29 septembre 2022
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Pour.....	16
Contre	0
Abstention.....	0

N° 9 : Signature d'une convention de cession à titre gratuit de biens immobilisés –Matériel médical/Aides techniques - à l'Association « Envie autonomie »

PRÉAMBULE

Monsieur le Président expose que :

Le Centre Communal d'Action Sociale est gestionnaire de matériel médical à aide technique. Certains équipements, notamment de matériel d'assistance au soin et à la protection personnelle, d'assistance à la mobilité personnelle, d'aide à la verticalisation, d'aménagement-adaptation des logements, de prévention, deviennent obsolète au fil du temps et doivent alors être renouvelés.

En effet, l'état de vétusté n'autorise plus leur utilisation par les Résidences-autonomies/EHPAD du CCAS.

Dans ces conditions, le CCAS se propose de les céder à titre gratuit à l'Association Envie Autonomie Nouvelle-Aquitaine, entreprise d'insertion à but non lucratif dont les objectifs sont la Réinsertion Professionnelle et le Réemploi de Matériel Médical.

L'association se charge de la collecte auprès des établissements, pour le reconditionnement dans le but de pouvoir proposer ces dispositifs à des prix solidaires à l'achat ou à la location.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le projet de convention ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention avec effet immédiat.

Cette proposition mise aux voix, est adoptée

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président,

Jean-François FOUNTAINE